

prérogatives on. Après tant de bienfaits, comment
catholiques. épiscopat et le clergé peuvent-ils se pro-
par l'hono- noncer contre les libéraux ?

a installé Ce n'est pas tout, c'est l'honorable M.
s départe- Laurier qui, jouant son avenir politique, a
e religion, ur le parquet de la Chambre des Com-
3,000 par- munes et à Toronto, en présence des oran-
vénérable istes, protesté avec toute la force et
qui a tant énergie de sa superbe et éloquente voix,
l'agricul- contre la misérable tentative du désaveu
ennoblis- u bill des Jésuites.

un demi C'est encore M. Laurier qui, devant tout
onserva- le Parlement, a flétri la pendaison de Riel
Jésuites ar le parti bleu. Dans ce cas encore, la
de leurs voix de l'Episcopat avait réclamé la clé-
t confis- nence de l'Exécutif, et avait sollicité que
! Cent a tête du chef des Métis fut épargnée.
ntre les Encore une fois, le clergé et l'épiscopat
n a reçu urent traités en parias, avec mépris et
ployées édain, et Riel fut pendu.

tre reli- Comment donc le clergé peut-il accorder